

Avec l'engrais complet ....	{	Paille.....	13,882 livres
		Grains ....	7,500 "
		21,382 livres	
Avec engrais azoté sans matière minérale.....	{	Paille.....	6,974 livres
		Grains ...	3,240 "
		10,214 livres	
Engrais minéral sans matière azotée.....	{	Paille.....	6,006 livres
		Grains ...	2,574 "
		8,580	
Terre sans engrais .....	{	Paille.....	5,280 livres
		Grains ...	1,804 "
		7,084	

20. Betteraves fraîches	Engrais complet.	Engrais minéral.	Terre sans engrais.
1872 .....	77,200 lbs.	38,000 lbs.	27,400 lbs.
1874 .....	69,600 "	39,900 "	37,600 "
1875 .....	94,700 "	33,400 "	5,400 "
Rendement moyen.....	80,500 "	37,100 "	23,470 "

Cependant tout le monde n'adopte point les idées de M. G. Ville, et ne conçoit pas d'aussi brillantes espérances; elles ont, au contraire, rencontré bon nombre de contradicteurs, parmi lesquels il se trouve des agronomes et des savants très-versés dans ces questions, et auxquels la science agricole doit des progrès importants.—(A suivre).—PAUL DE LANOUÉ.

**Choses et autres.**

*Répandre l'instruction et les lumières dont l'agriculture a besoin.*  
—Un ami du progrès agricole écrivait en 1848 les lignes suivantes: "Parmi les moyens généraux indiqués comme les plus propres à répandre les lumières et l'instruction dont l'agriculture a besoin, voici les plus importants: faire enseigner les principes élémentaires de l'agriculture dans les écoles primaires des campagnes; multiplier en les favorisant les sociétés d'agriculture; établir des cercles agricoles et des fermes-modèles."—Voilà ce qui se disait il y a plus de 30 ans. Depuis ce temps les amis vivement intéressés au progrès agricole ont fait des efforts inouïs pour arriver à ce but. Nous avons aujourd'hui nos sociétés d'agriculture plus ou moins progressives suivant le degré d'intelligence qu'on apporte à leur bon fonctionnement. Nous avons nos écoles d'agriculture appelées à rendre d'importants services pour peu qu'on apprécie les services qu'elles peuvent rendre aux jeunes gens qui se destinent à la vocation agricole. Grâce à une protection toute spéciale de nos gouvernants, nous aurons nos fermes-modèles dans tous les comtés de notre province. Les cercles agricoles, nous en avons l'espoir, viendront couronner ce pas immense que nous faisons vers le progrès agricole si désiré par nos populations agricoles, mais d'ordinaire si peu compris, puisque nous essayons à édifier sur le sable plutôt que sur le roc. Vouloons nous appuyer sur le roc, solidifions la base qui nous assurera le véritable progrès agricole: amenons tous les esprits à vouloir l'enseignement agricole dans les écoles primaires de nos campagnes. Tel est l'usage suivi en France, en Allemagne, et l'expérience en a prouvé toute l'efficacité. Malheureusement notre Province manque de matras en état de se charger d'un enseignement agricole qui demande des études assez fortes, et nous en trouverons lorsque nos écoles normales ou une école spéciale d'agriculture chargés de ce soin en auront formés. Un mouvement de ce côté, et la cause sera gagnée.

*Le drainage.*—Drainez les terres qui, retenant l'eau comme éponge, sont habituellement humides et froides à l'excès. C'est le seul moyen de corriger efficacement leur défaut.

D'où vient, en effet, le plus souvent ce défaut? De la nature du sous-sol qui, trop tenace, trop dur ou trop serré, ne laisse passer aucun liquide. Or, le drainage, qui sillonne le sous-sol

le force en quelque sorte à devenir ainsi perméable, doit évidemment corriger ce défaut et faire jouir la terre des bienfaits de la qualité contraire.

Sans le drainage, dans les terres dont nous parlons, aucune plante ne peut végéter avec avantage. Les fourrages même n'y donnent que des produits très-pauvres ou mauvais, et l'usage en est toujours dangereux pour le bétail.

**RECETTES**

*Les vers dans les choux.*

On peut détruire les vers qui s'attaquent aux choux en ôtant une des larges feuilles de dessous vers le soleil couchant et en la mettant sur le dessus du légume sans dessus dessous. Ôtez cette feuille de bonne heure le matin et vous y trouverez alors la plus grande partie des vers qui se trouvaient sur le chou et vous pourrez facilement les détruire.

*Moyen d'empêcher les ravages des insectes dans un champ de pois.*

Arrosez avec une solution d'aloès.

*Manière de détruire les vers qui tourmentent les bestiaux.*

Faites fondre dans de l'eau chaude autant de sel que la quantité d'eau peut en contenir, lavez-les en souvent. On peut également se servir de l'esprit de térébenthine.

**AVIS**

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le dix-neuvième jour de juillet 1886, à 11 heures de l'avant-midi, à St-Louis de Kamouraska, à la salle publique dans le dit district électoral, pour la revision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation Nos 1 et 2 de la dite paroisse de Kamouraska dans le dit district électoral.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la revision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée à St-Paschal, le et avant le sixième jour de juillet 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis de l'objection.

Daté ce 12 juin 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviseur pour le district électoral de Kamouraska.

**AVIS**

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le vingt-et-unième jour de juillet 1886, à onze heures de l'avant-midi, à St-Paschal, à la salle publique dans le dit district électoral, pour la revision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation numéros 1, 2 et 3 de la dite paroisse de St-Paschal dans le dit district électoral.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui